

Date de convocation : 26 Juin 2009

Date d'affichage : 26 Juin 2009

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 2 juillet 2009 à 20 H.30 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : Mme COLET, M. DINÉ, GOBÉ, Mmes LEBANSAIS, LEFEUVRE, LORIN, MOREL, NOURY, M. RENAULT Etienne, RIGOLAND, RONCERAY, ROUSSEL.

Absents excusés : Mme GOUIN, M. RENAULT Yves.

Secrétaire de séance : M. Alphonse GOBÉ.

1) Feu d'artifice

Sur la proposition de M. Etienne RENAULT, Adjoint, le conseil municipal accepte l'achat du feu d'artifice sans sono au prix de : 2 400 € TTC.

2) Travaux voirie 2^{ème} phase lotissement Brindeau

M. le Maire rend compte au conseil municipal des propositions de la commission d'appel d'offres, réunie pour examiner les marchés des travaux de voirie 2^{ème} phase du lotissement du Brindeau. Il propose de passer les marchés avec les entreprises les mieux classées :

Entreprise	Lot 1 Voirie	Lot 2 Eclairage
STPO	76 372,02 € HT	
SANTERNE		14 854.32 € HT

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le choix de ces entreprises et autorisent Monsieur le Maire à signer les marchés.

3) Cession de pavés en granit

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'achat de pavés en granit et de pavés auto-bloquants de dimensions 10*10cm et 15*15cm. Il propose de céder les pavés en granit à 0,25€ pièce et les pavés auto-bloquants à 0,32€. pièce A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.

4) Salle socio-culturelle

Monsieur le Maire rappelle que, lors d'une précédente réunion, des lots n'avaient pas été attribués pour la construction de la salle socio culturelle, faute de certaines précisions. Après complément d'information, il propose d'attribuer les lots suivants :

Lot isolation-cloisons sèches à SARL Mickaël HENRY pour 26 193,28€ TTC

Lot peinture à M Claude LEPANNETIER pour 17 525,23€

Lot menuiserie à SARL Mickaël HENRY pour 31 500€ TTC

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

5) Equipement du local 22 grande rue

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal les aménagements suivants au bâtiment 22 Grande Rue, conformément à la demande des locataires:

- paillasse avec placards à côté de l'évier
- aménagement du grand placard (vestiaire+produits d'entretien)
- réfrigérateur

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6) Achat terrain vallon de la Lortière

M. Marcel RONCERAY rend compte au conseil municipal de son entretien avec les conjoints LHERMELIN pour l'achat de la parcelle C 737 du vallon de la Lortière. Ceux-ci montrent toujours peu d'enthousiasme à vendre, et demandent 2,67€/m² (la commune a payé les autres terrains 1,50€/m²). Le conseil autorise le Maire à engager une procédure d'expropriation si les négociations ne peuvent aboutir.

7) Conventions avec la CCBM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a signé avec la Communauté de Communes les conventions de mises à disposition du personnel et du matériel pour les compétences transférées.

Il propose le renouvellement des conventions signées l'an dernier, avec des tarifs actualisés.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable.

8) Prix de vente des parcelles au lotissement de la Lortière

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors d'une précédente réunion, le prix de vente des parcelles du lotissement de la Lortière a été fixé à 8,50€, non soumis à TVA.

Depuis, la commune a opté pour l'assujettissement de ce lotissement à la TVA. Cette formule permet de récupérer la TVA sur les travaux. Par contre, la vente supporte cette taxe.

Monsieur le Maire propose de laisser le prix à 8,50€ TTC le m².

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

9) Indemnisation du personnel communal pour les élections

Monsieur le Maire propose de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de la mairie à l'occasion des élections européennes : indemnité forfaitaire pour les agents du cadre A et horaire pour les agents du cadre C.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10) Budget de fonctionnement du foyer

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de l'animateur du foyer d'établir un budget pour le mois de juillet. Il propose d'accorder un budget similaire aux vacances de février, soit 800€ pour 4 semaines, du 6 au 31 juillet.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

11) Questions diverses

➤ Cour de l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de rénovation de la cour de l'école maternelle interviendront durant l'été.

Il propose, conformément aux préconisations de la commission des travaux :

- de conserver les tilleuls, en protégeant l'avancée des racines par un caisson ;
- de procéder à un ponçage et une peinture de la structure de jeu et de changer deux traverses.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

➤ Achat mobilier école

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la classe de CP va être, à la rentrée prochaine, divisée en deux groupes. L'un restera à l'école maternelle, l'autre à l'école François Vannier. Les enseignants prévoient de les regrouper 2 fois/semaine à l'école François Vannier. Ils sollicitent donc l'acquisition d'équipement mobilier. Par 9 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal accepte l'achat de mobilier pour un montant de 2 747 € TTC.

➤ Trottoirs Airon-Pâtis

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les services techniques de la CCBM vont assurer la maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement des trottoirs rue de l'Airon et rue du Pâtis. Montant : 3707,60€ TTC.

L'estimation des travaux s'élève à : 86 186€ HT soit 103 078,45€ TTC.

➤ **Droit de préemption**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la vente d'une maison située rue Beausoleil cadastrée AB162.

➤ **Achat de décors Noël**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'achat de 14 décors de Noël pour un montant de 2 072€ HT.

➤ **Fête de la musique à Landivy**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les agents techniques de la commune ont été mobilisés le samedi matin et le dimanche matin pour le montage et le démontage de la scène pour la fête de la musique. Les agents pourront récupérer ces heures.

➤ **Embauche d'un agent**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Véronique CROTTÉ a demandé une mise en disponibilité qui lui a été accordée à compter du 24 Août 2009. Il propose de nommer un jury de recrutement afin de pourvoir à son remplacement. Ce jury sera composé de : M. DUPUIS, Mme NOURY, Mme BAZILLE.

➤ **Maison des 1 et 3 rue de l'Airon**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi d'une offre d'acquisition de la maison du 1-3 rue de l'Airon, 3 niveaux pour partie et 2 niveaux pour l'autre, incluant les murs du commerce bar-tabac.

L'ensemble est proposé par la famille Boutry pour 60.000€, incluant un garage à la Cochetière et un jardin rue de Normandie (le tout cadastré AB 70, AB71, AB100, AB101 et D600).

Le conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour solliciter l'estimation de ce bâtiment au service des Domaines.

➤ **Mariage Régine Balan**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du mariage de Régine BALAN, agent contractuel à l'école maternelle. Il précise que les agents titulaires peuvent bénéficier d'une prime auprès du CNAS. Il propose d'accorder une prime de 150 € à Régine BALAN.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

➤ **Achat de bancs publics**

Mme Agnès NOURY propose de faire l'acquisition de quatre bancs à 230,28 HT pièce, en relation avec la maison de retraite.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

➤ **Tarifs espace cinéraire**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'espace cinéraire est terminé, qu'il y a lieu d'en fixer les tarifs. Après délibération, le conseil municipal décide :

Cavurnes : prix de la concession + 234€

Columbarium : prix de la concession + 1 057€

Jardin du souvenir : 84 €

J-P DUPUIS